



Bourse aux Livres de Villaudric

26 avril 2009

RÈGLEMENT

Article I.: Organisation.

La Bourse aux Livres de Villaudric est organisée par l'association **Villau-Clic** avec le soutien de la municipalité. Elle se tiendra sur l'esplanade de la Médiathèque et sous chapiteau en cas de besoin le **dimanche 26 avril 2009** de 10h à 18h

Article II.: Modalités.

Exposants

La bourse est ouverte pour une capacité de 50 m linéaires

L'emplacement est fixé à 4 ml maximum pour les participants

- Le prix de l'emplacement est fixé à 5 € pour 2 mètres linéaires.

Dépôt Vente

La bourse est ouverte pour une capacité de 20 m linéaires

Le dépôt est fixé à un équivalent de 2 ml maximum

- Les frais de mise en place sont fixés à 5 €.
- Une commission de 20% sera demandée sur le total des ventes du déposant.
- La préparation des articles mis en dépôt est sous la responsabilité du déposant, un numéro lui sera attribué après inscription et il devra l'inscrire sur tous ses articles et indiquer le prix avant de nous les porter.
- Le déposant devra aussi nous fournir une liste complète des objets déposés, avec Type de l'objet, Titre et prix.
- Le déposant devra venir porter ses articles dans la même période que la mise en place des exposants et devra venir les rechercher après 18h.
- La commission de 20% sera alors demandée sous forme de chèque au déposant lors de la remise de la recette de la vente de ses articles.

Article III. . Inscriptions.

Les exposants désireux d'avoir un emplacement devront **s'inscrire avant le 18 avril 2009** dans la limite des places disponibles.

L'inscription sera effective à réception :

- du bulletin d'inscription et du paiement de l'emplacement ou des frais de dépôt vente. Le règlement sera effectué par chèque à **l'ordre de Villaudric**.

- de la photocopie recto verso de la carte d'identité, *registre de commerce pour les professionnels*

Il est obligatoire d'avoir complètement rempli et signé le bulletin d'inscription.

La signature du bulletin implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article IV. .Installation.

Les exposants et déposants seront accueillis à partir de 8h et pourront s'installer à l'emplacement qui leur sera désigné par la personne chargée du placement. L'emplacement devra être fin prêt à 10h

Les exposants devront avoir libéré leur stand à 18h30 en veillant à la propreté des lieux.
Les déposants devront récupérer les articles invendus entre 18h et 18h30

Aucun exposant/déposant ne peuvent revendiquer un emplacement précis

Article V. Divers.

Les organisateurs ne sont pas responsables des biens personnels, objets, œuvres ou marchandises exposés, sauf pour le dépôt vente.

VillauClic se réserve l'organisation de la vente de boissons et des sandwichs.

Contact : 06 15 98 04 09 ou 06 13 55 39 26

Site <http://bourse-aux-livres.villaudric.info> - mail bourse-aux-livres@villaudric.info